

**DELIBERATION N° 2006/10-03 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A LA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE  
LOTI**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée, que l'école élémentaire Pierre Loti, dans le cadre du devoir de mémoire inculqué aux élèves de la classe de CM1, fera une sortie pédagogique sur les champs de bataille de Verdun. Le directeur de l'école sollicite une subvention communale afin d'organiser cette visite.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à la coopérative de l'école élémentaire Pierre Loti afin d'organiser une journée de visite des champs de bataille de Verdun.
- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire 2006.